

CIRCULAIRE 118-18
Le 11 juillet 2018

NOUVEAUX FORMULAIRES OBLIGATOIRES POUR L'ACCÈS AU SYSTÈME DE NÉGOCIATION DE LA BOURSE

La présente circulaire a pour objectif de présenter aux participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») les nouveaux formulaires obligatoires pour l'accès au système de négociation de la Bourse: le formulaire de demande d'identification du négociateur - MX-ID (le « formulaire MX-ID ») – et le formulaire d'identification des clients (le « formulaire Client-ID »).

Le formulaire MX-ID a été mis à jour afin de le moderniser. Notamment, les types d'accès au système de négociation de la Bourse ont été clarifiés. Il a été converti en un formulaire PDF interactif et peut maintenant être complété électroniquement. Les formulaires manuscrits ne seront plus acceptés. Le [nouveau formulaire MX-ID](#) peut être téléchargé sur le site Web de la Division de la réglementation (la «Division»).

Le formulaire Client-ID a été mis à jour afin de clarifier, pour les participants agréés, les renseignements demandés par la Division, le tout conformément au *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés*, L.R.Q., c. V-1.1, r. 7.1. Le [nouveau formulaire Client-ID](#) peut être téléchargé sur le site Web de la Division.

À compter du 12 juillet 2018, la Bourse n'acceptera que ces nouveaux formulaires. Toute autre version de ces formulaires sera rejetée et retournée aux participants agréés.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M. Peter Kadowaki, analyste de marché principal, relations avec les participants agréés au 514 787-6543, ou par courriel à l'adresse peter.kadowaki@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.